



DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR - COMMUNE DE SAINTE-TREPHINE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 octobre à 19h, le Conseil Municipal de Sainte-Tréphine, légalement convoqué le 28 septembre 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges GALARDON, Maire.

Nombre d'élus : 11	Présents : 7	Votants : 7	Procurations : 0
	Pour : 7	Contre : 0	Abstentions : 0

Présents : GALARDON Georges, RUMIN Christelle, LE SCEL Josiane, LEROUX Aurélia, JEGOUIC Anthony, JEGOU Eflamm, TRUBUIL Julien

Excusé : LE PAVEC Guy

Absents : GOIC Marie-Jeanne, LE PAVEN Nicolas, NICOLAS Marion

Secrétaire de séance : LE SCEL Josiane

DÉLIBÉRATION 2026_10_07_003
Devis de travaux pour la maison 15 rue du Sulon

Monsieur Le Maire a sollicité l'entreprise Carimalo, architecte d'intérieur, pour la réhabilitation du logement 15 rue du Sulon, appartenant à la commune.

Le devis de l'entreprise qui s'élève à 76 071 € HT (soit 83 678 € TTC) comprend :

- La consultation et le choix des fournisseurs
- La commande et les paiements des travaux
- La relance des fournisseurs
- L'ordonnancement, la coordination et la direction du chantier
- Les comptes rendus réguliers au maître d'ouvrage sur l'avancement du contrat
- La réception des marchandises et travaux effectués

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE le devis proposé par l'entreprise Carimalo au prix de 76 071 € HT.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
GALARDON Georges

